

« L'Etat Africain dans l'arbitrage international »

COLLOQUE INTERNATIONAL

DOUALA-CAMEROUN, 14-15 octobre 2015

FICHE D'INSCRIPTION A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT A L'ASSOCIATION POUR LA  
PROMOTION DE L'ARBITRAGE EN AFRIQUE (APAA)

Tél : 00 (237) 2 22 21 92 73 - 00 (237) 6 76 89 64 37- 00 (237) 6 99 98 11 47/ 6 97 60 24 34/ 6 74 13  
22 55/00 33 6 23 49 35 26

Fax : 00 (237) 2 22 21 92 73

E-mail : [apam.afrique@yahoo.fr](mailto:apam.afrique@yahoo.fr)

**INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT**

NOM (M. Mme Mlle) :.....PRENOM :.....

N° TELEPHONE :.....FAX :.....

ADRESSE :.....

CODE POSTAL :.....VILLE :.....PAYS :.....

ACCOMPAGNE DE :.....

NOM (M. Mme Mlle) :.....PRENOM :.....

NOM (M. Mme Mlle) :.....PRENOM :.....

M'inscris au COLLOQUE INTERNATIONAL de Douala (14-15 octobre 2015) ainsi que les personnes qui m'accompagnent (rayer les mentions inutiles).

Date d'arrivée.....Heure.....En provenance de.....Lieu d'arrivée.....N° du vol.....

Date de départ.....Heure.....Vers.....N° du vol.....

**PRESTATIONS**

L'inscription au Colloque comprend, outre la participation à la conférence internationale du MIAC/ICCA du 14 octobre 2015, l'accueil à l'aéroport (pour les arrivées des 13 et 14 octobre 2015 et les départs des 15 et 16 octobre 2015), la participation au Colloque du 15 octobre 2015, 1 cocktail de clôture de la conférence MIAC/ICCA, aux deux pauses-café et au déjeuner du 15 octobre 2015 ainsi qu'à la serviette de documentation.

**LES FRAIS D'INSCRIPTION NE COMPRENNENT NI LE PRIX DU BILLET D'AVION, NI LES FRAIS DE SEJOUR QUI RESTENT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS\*.**

\*Il est recommandé aux participants d'arriver au Cameroun par l'Aéroport international de Douala

**PAIEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Règlement à effectuer auprès de l'APAA, par espèces (y compris par envoi Express Union au départ du Cameroun ou Western Union depuis l'étranger) ou par virement bancaire dans le compte de l'APAA

domicilié à la Société Générale Cameroun Yaoundé-Marché Central ; RIB : 10003-04000-16400152588-36-SGCMCMCX

**ATTENTION** : Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du règlement ou de la preuve du transfert ou du jugement effectué par les participants, et le paiement doit intervenir au plus tard le 5 **octobre 2015**.

#### VISAS

Les participants devront, autant que possible, obtenir les visas d'entrée au départ de leurs pays de résidence, auprès des missions consulaires camerounaises y accréditées. Toutefois, les organisateurs du Colloque s'emploieront à faire délivrer les visas au débarquement pour ceux des participants en provenance des pays dans lesquels le Cameroun ne dispose pas de représentation consulaire.

Pour les besoins du Colloque, toute réclamation ou assistance éventuelle devront être adressées à l'APAA par téléphone à l'un des numéros suivants : 00 (237) 2 22 21 92 73 - 00 (237) 6 76 89 64 37- 00 (237) 6 99 98 11 47/ 6 97 60 24 34/ 6 74 13 22 55/00 33 6 23 49 35 26

Ou par mail à l'adresse suivante : [apam.afrique@yahoo.fr](mailto:apam.afrique@yahoo.fr)